

2M CONSEILS

Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 5 Rue Pierre et Marie Nouhaud, 87920 CONDAT-SUR-VIENNE
911 362 077 RCS LIMOGES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 06 DECEMBRE 2024

L'an 2024,
Le 06 décembre,
A 14 heures,

Les associés de la Société 2M CONSEILS se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 5 Rue Pierre et Marie Nouhaud 87920 CONDAT-SUR-VIENNE, sur convocation faite par le Président adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benoît DESFEUX, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Séverine DESFEUX est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 800 actions sur les 800 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- . Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- . La feuille de présence et la liste des associés,
- . Un exemplaire des statuts de la Société,
- . Le rapport du Président,
- . Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

BD SD

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- . Lecture du rapport du Président,
- . Modification de l'objet social,
- . Transfert du siège social de la Société,
- . Modification corrélative des statuts,
- . Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'étendre, à compter du ce jour, l'objet social aux activités d'Agent commercial.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du 5 Rue Pierre et Marie Nouhaud, 87920 CONDAT-SUR-VIENNE au 10 Rue de la Fraternité, 87480 SAINT PRIEST TAURION, et ce à compter du ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 2, 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

"La Société a pour objet : Gestion, conseil et développement de contrats grands comptes dans les P.M.E. et E.T.I., management en force de vente, Agent commercial."

Le reste de l'article demeure inchangé.

BD SD

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : **10 Rue de la Fraternité, 87480 SAINT PRIEST TAURION.**"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Benoît DESFEUX

Le secrétaire
Séverine DESFEUX

Benoît DESFEUX

